Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Boucher, veuillez visiter :
bpboucher.fr/annales-sujets-et-corriges

Session 2009			146BL08
Corrigé BP BOUCHER			
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			E4 – U42
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 1/5	

BREVET PROFESSIONNEL BOUCHER

EPREUVE : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise

Dossier 1 :	**La modification du contrat de travail**	**S42.7**	**/ 7 points**
Dossier 2 :	**Le paiement par carte bancaire**	**S42.5**	**/ 4 points**
Dossier 3 :	**Quand et comment facturer**	**S42.2**	**/ 4 points**
Dossier 4 :	**La rémunération de l'exploitant**	**S42.1-2**	**/ 5 points**
Total			**/ 20 points**

CRDP de l'académie de Caen

Session 2009			146BL08
Corrigé BP BOUCHER			
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			E4 – U42
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 2/5	

Vous travaillez à la boucherie MARTIN. Votre employeur, M. MARTIN, vient de racheter cette entreprise et vous pose un certain nombre de questions au sujet des dossiers suivants.Dossier 1

(7 points)

A partir du texte « la modification du contrat de travail » ANNEXE 1 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

1. **Dans quels cas l'employeur peut-il modifier le contrat de travail sans avoir recours à l'accord du salarié ?**

(1 point)

S'il n'y a pas de modifications importantes du contrat de travail (simple changement des conditions de travail du salarié)

2. **Dans quels cas l'employeur doit-il avoir recours à l'accord du salarié pour modifier le contrat de travail ? Citer trois exemples pour appuyer votre réponse.**

(1,5 point)

- S'il y a modification importante du contrat de travail
- Modification de la rémunération
- Modification de l'horaire et du lieu de travail

3. **Si le salarié refuse la modification de son contrat de travail, quelles peuvent en être les conséquences ? Citez-en trois.**

(1,5 point)

Démission, licenciement, prud'hommes, l'employeur peut poursuivre le contrat de travail dans les conditions initiales.

4. **Quels documents l'employeur doit-il remettre au salarié lors de son départ de l'entreprise ? (deux documents minimum)**

(2 points)

Certificat de travail, attestation pour l'ASSEDIC, reçu pour solde de tout compte

5. **Lors d'un licenciement ou d'une démission, un préavis doit être respecté. Qu'est-ce qu'un préavis ?**

(1 point)

C'est une durée qui sépare l'annonce du départ au départ réel

CRDP de l'académie de Caen

Session 2009			146BL08
Corrigé BP BOUCHER			
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			E4 – U42
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 3/5	

Dossier 2

(4 points)

A partir du texte « les avantages du paiement par carte bancaire » ANNEXE 2 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

1. Quels sont les avantages pour le client et pour l'artisan du paiement par carte bancaire ?

(2 points)

- **Pour le client :**

Rapidité du paiement, sécurité…non manipulation d'espèces, paiement différé en cas de carte adaptée, non utilisation d'un chéquier plus encombrant.

- **Pour l'artisan :**

Simple, manipule plus d'espèces, service rapide aux clients, risque d'erreur faible, facilité de gestion…

2. Citer trois autres moyens de paiement.

(1 point)

- Espèces, chèque, ticket restaurant…

3. Pour l'artisan, le paiement par carte présente-t-il des inconvénients. Si oui lesquels ?

(1 point)

Son coût.

CRDP de l'académie de Caen

Session 2009			146BL08
Corrigé BP BOUCHER			
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			E4 – U42
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 4/5	

Dossier 3

(4 points)

A partir du texte « *Quand et comment facturer* » ANNEXE 3, et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

1. Dans quelles hypothèses l'établissement d'une facture est-il obligatoire ?

(1 point)

- Vente à un artisan ou commerçant
- Prestation de services à un particulier dont le montant est supérieur à 15 € TTC.

2. Citer les trois réductions commerciales et la réduction financière qui peuvent figurer sur une facture ?

(1 point)

- Rabais, remise, ristourne. Escompte.

3. Parfois une facture d'avoir doit être établie. Qui rédige la facture d'avoir et dans quelles hypothèses ?

(2 points)

Le fournisseur

- Erreur sur la facture de doit.
- Retour de marchandises
- Réduction hors facture

CRDP de l'académie de Caen

Session 2009			146BL08
Corrigé BP BOUCHER			
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			E4 – U42
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 5/5	

DOSSIER 4

(5 points)

A partir du texte « La rémunération de l'exploitant » ANNEXE 4, et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes.

1. **Quelle est la rémunération d'un chef d'entreprise en nom propre ?**

(1 point)

- le bénéfice

2. **Donner le nom du compte dans lequel la rémunération du Chef d'entreprise est enregistrée.**

(1 point)

- le compte de l'exploitant

3. **Comment est déterminé le bénéfice de l'entreprise ?**

(1,5 point)

- Par la différence entre le produit et les charges

4. **Pour développer son affaire, un artisan doit emprunter. Le remboursement de l'emprunt (capital + intérêts) aura-t-il une conséquence sur le bénéfice ? Justifier votre réponse.**

(1,5 point)

Le remboursement de l'emprunt entraînant des charges supplémentaires (échéances et intérêts), il affectera d'autant le bénéfice de l'entreprise.

CRDP de l'académie de Caen

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.